

Parlamentsdienste

Services du Parlement

Servizi del Parlamento

Servetschs dal parlament



Visites

## CONDITIONS GÉNÉRALES

18 Février 2020

### **PORTES OUVERTES AU PALAIS DU PARLEMENT : CONTRÔLES DE SÉCURITÉ**

- Entrée côté sud, Terrasse fédérale et entrée côté nord, Place fédérale
- Sortie côté sud, Terrasse fédérale
- L'accès au Palais du Parlement pour les visiteurs se déplaçant en fauteuil roulant ou à l'aide d'un déambulateur se fait par l'entrée nord (côté Place fédérale).
- Tous les visiteurs âgés de 16 ans ou plus sont soumis à un contrôle d'identité et doivent présenter une pièce d'identité officielle munie d'une photo (passeport, carte d'identité suisse ou d'un pays membre de l'UE, permis de conduire suisse ou d'un pays membre de l'UE, permis de séjour) aux agents de sécurité. Les visiteurs doivent ensuite passer un contrôle de sécurité, effectué au moyen d'un détecteur de métaux, et soumettre leurs effets personnels à une inspection réalisée à l'aide d'un dispositif à rayons X.
- Un bagage à main par personne ne dépassant pas les dimensions suivantes est autorisé : 41 x 31 x 10 cm (l x L x P).
- Il n'est pas possible de déposer des bagages dans le Palais du Parlement (pas de casiers à disposition). Seules les poussettes pliables pouvant passer la porte tournante sont autorisées à l'intérieur du bâtiment.
- Il est interdit d'apporter des substances liquides, à l'exception de médicaments essentiels, d'aliments pour bébé ou d'aliments spéciaux.
- Toutes les personnes doivent passer un contrôle de sécurité effectué au moyen d'un détecteur de métal dans la zone prévue à cet effet. À cette occasion, leurs effets personnels sont inspectés à l'aide d'un dispositif à rayons X.